



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 12/11/2020

Crise sanitaire : Rappel des dispositifs pour protéger les victimes de violences conjugales

Le contexte sanitaire inédit que nous vivons constitue un facteur aggravant pour les victimes de violences conjugales et leurs enfants lorsqu'elles sont confinées avec leurs agresseurs. L'ensemble des dispositifs d'alerte et de secours est actif et opérationnel pour écouter, secourir et protéger les personnes victimes de violences à l'intérieur du foyer.

Si elles se sentent en danger, **les victimes peuvent quitter leur domicile** avec leurs enfants à tout moment, et ce **sans devoir disposer d'une attestation**. Les policiers et les gendarmes ont été formés à ces situations d'urgence.



En cas d'urgence et de danger immédiat :

- Appeler le **17**
- Utiliser le **114** par SMS

La mise à l'abri via un hébergement d'urgence est également possible. Il est activé en appelant directement le **115** (numéro 24/24).

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Pour un conseil, une orientation ou signaler un fait de violences :

Appeler le **39 19** : numéro gratuit et anonyme fonctionnant du lundi au vendredi de 9 h à 22 h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18 h

- Signaler votre situation sur Internet via la plateforme dédiée fonctionnant tous les jours sans exception, 24h/24 par tchat, avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé, non traçable : arretonslesviolences.gouv.fr

Durant le confinement, les victimes ont également **la possibilité de se signaler**, à tout moment et sans attestation, **auprès de leur pharmacien** qui contactera les forces de l'ordre.

Par ailleurs, les structures locales spécialisées, présentes sur tout le territoire, restent disponibles pour une écoute, un suivi, un accompagnement :

Le service d'aide aux victimes du CIDFF 17 **05 46 51 02 50**

L'accueil de jour de Tremplin 17

- Royan **05 46 39 04 00**
- Saintes **05 46 74 43 21**
- St Jean d'Angély **05 46 24 07 35**

En Haute-Saintonge,
L'accueil de proximité de l'EPD les 2 Monts **05 46 04 59 03**

Enfin, les 8 réseaux de lutte contre les violences intra-familiales de Charente-Maritime se mobilisent pour communiquer largement sur ces dispositifs : des kits (affiches, flyers, carte de visite) sont distribués en porte à porte dans les centres commerciaux, commerces et autres lieux ouverts au public sur tout le territoire.

VIOLENCES CONJUGALES **#CriseSanitaire**

Vous êtes en situation de **danger immédiat** :
appelez le **17**

Vous avez besoin d'une **écoute**, un **conseil** :
appelez le **39 19**

Vous pouvez faire un **signalement**
par SMS : **114**
via la plateforme : **www.arretonslesviolences.gouv.fr**

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)